

Avis n° 2021-03

Le Conseil Académique plénier, en sa séance du 26 février 2021
sous la présidence de Nathalie DOMPNIER, Présidente

*Vu le Code de l'éducation et notamment l'article L. 712-6-1,
Vu les statuts de l'Université et notamment l'article 38.*

Le quorum ayant été constaté en début de séance (*Trente-six membres présents et représentés*).

Rend l'avis suivant :

Objet : Election de la Vice-Présidente formation et vie étudiante

La Présidente de l'Université a proposé aux membres du Conseil académique d'élire Madame Marie-Karine LHOMMÉ, enseignante-chercheuse (maîtresse de conférences) et membre élue à la commission formation et vie universitaire aux fonctions de Vice-Présidente formation et vie étudiante.

Le Conseil académique plénier a élu Madame Marie-Karine LHOMMÉ aux fonctions de Vice-Présidente formation et vie étudiante à la majorité absolue des membres en exercice.

Résultat des votes :

Nombre de membres en exercice : 72

Nombre de membres participant à l'élection (présents ou représentés) : 65

Nombre de voix favorables : 45

Nombre de voix défavorable : 1

Nombre d'abstentions : 17

Nombre de membres ne prenant pas part au vote : 2

Fait à Lyon, le 26 février 2021,

La Présidente de l'Université Lyon 2



Nathalie DOMPNIER

*Modalités de recours contre le présent avis : En application des articles R.421-1 et suivants du Code de justice administrative, le présent avis pourra faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication, d'un recours gracieux auprès de la Présidente de l'Université Lumière Lyon 2 et/ou d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lyon.
Date de publication sur le site internet de l'Université : 4 mars 2021.*